

**FAUX !** Ce type de conclusion n'existe pas.

**Il s'agit de décès de cause indéterminée, indemnisé au bénéfice du doute.**

### Explication :

Les dossiers, à partir des éléments factuels relevés sur le terrain lors des constats, sont ensuite classés en :

- Imputables à l'ours, et automatiquement indemnisés.

- Non imputables à l'ours, si la cause de la mortalité écarte l'ours.

- **Cause de la mort indéterminée** (souvent une carcasse consommée par les vautours).

Dans ce cas, le dossier passe en commission d'indemnisation, et, quasi

systématiquement en Ariège, l'éleveur est **indemnisé au bénéfice du doute**, car

l'estive est sur une zone fréquentée par l'ours. Dans ce cas, **l'ours ne peut pas être mis en cause.**

(source)

**18000 à 30000 brebis meurent chaque année en estive dans les Pyrénées, hors prédation, de causes diverses. Si les cadavres ne sont pas protégés par une bâche pour le constat, ils sont fréquemment consommés par les vautours, et la cause de la mort est difficilement déterminable.**

## Ours : Les relations se tendent entre la Confédération paysanne et l'ONCFS

La Dépêche du Midi – 27 juillet 2018 (extrait) (lien vers l'article complet)

Hier matin, la Confédération paysanne a manifesté devant la préfecture de l'Ariège. Dans le collimateur : l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) accusé d'être partial et de manquer de transparence dans le dossier «ours».

C'est pour exprimer leur ras-le-bol qu'hier, en fin de matinée, une dizaine de militants de la Confédération paysanne, éleveurs pour la plupart, se sont rassemblés, hier, en fin de matinée, devant la préfecture de l'Ariège pour dire à la préfète Marie Lajus, en partance pour les Charentes, de «ne pas oublier ses agents de l'ONCFS» (office national de la chasse et de la faune sauvage). Un démantèlement de ce service symboliquement représenté par un empilement de cartons censés contenir des dossiers liés au sujet des prédatons des ours sur les troupeaux montés en estives.

Les syndicalistes paysans demandent ainsi le départ de ces personnels en raison des «nombreux griefs» qu'ils ont à leur encontre. D'une part, il y a, selon eux, «un manque de transparence» de la part des agents chargés des constats. «D'abord, alors qu'ils sont tenus de le faire, ils ne donnent jamais une copie de leur rapport. Du coup, le berger ou l'éleveur se retrouve avec un constat mais nous ne sommes absolument pas certains qu'il figure intégralement dans le dossier qui est transmis à la DDT», estime François Thibault, militant de la Confédération paysanne.

Il dénonce également «un manque de respect» lorsque l'ONCFS vient faire ses constatations. «On m'a déjà balancé une petite phrase du style : "Ha ! Ce sont les bêtes de M. Thibault ? Alors, forcément, c'est l'ours qui a attaqué". Où la neutralité dont doivent faire preuve ces agents assermentés ?», s'interroge celui qui est également éleveur dans le Couserans en pointant aussi du doigt «un comportement de cow-boy» chez certains agents.

«Le problème, c'est que les agents de l'ONCFS sont à la fois juges et partie : ils assurent la réintroduction et le suivi de l'ours, et d'un autre côté, ils vont effectuer les constats. Comme l'État se base sur l'acceptation sociale pour le dossier ours, les agents vont faire des chiffres le plus bas possible», complète David Eychenne, co-porte-parole du syndicat, en assurant que **«quand un constat conclut à un décès de brebis imputable à l'ours au bénéfice du doute — c'est-à-dire quand il manque certains indices — cela n'apparaît pas dans les chiffres officiels».**

Des accusations démenties par le délégué régional de l'ONCFS. «Nous ne sommes pas payés en fonction des dégâts enregistrés ou cachés. Et nous ne sommes pas juges et partie. Au contraire, notre mission est extrêmement neutre. Nous sommes le bras du ministère de l'Environnement et nous suivons tous les aspects de ce dossier : on assure la réintroduction, on fait les constats, on suit l'ours, et tout ça sans qu'on nous demande notre avis», assure Nicolas Alban. Lequel, s'il veut bien reconnaître «quelques couacs, parfois» lors d'un constat, est formel : «En règle générale, les constats se passent bien car les gens sont, malheureusement, habitués à se rencontrer».

« ... »

